



CHARTRE DU BENEVOLE

Maison des Jeunes et de la Culture de Pacé

*amendé par le Bureau du 5 juillet 2013
amendé en réunion de bénévoles le 5 septembre 2013
validé par le C.A. du 14 novembre 2013 et l'AG du 13 décembre 2013*

Comme le rappelait le Président de la MJC de Pacé dans son rapport d'orientation à l'Assemblée Générale 2012, *"la vie de l'association repose pour une part importante sur le bénévolat. Ce bénévolat est une richesse essentielle pour la MJC"*.

Cependant le bénévole d'aujourd'hui s'inscrit dans des organisations de plus en plus réglementées, imposant le respect de certaines règles afin d'éviter des risques inutiles pour l'ensemble des acteurs associatifs.

Cette nouvelle réalité *"impose des contraintes et un fonctionnement spécifique pouvant, en certaines occasions heureusement fort rares, créer quelques difficultés"*.

Aussi, pour éviter d'éventuels risques d'incompréhension, cette charte clarifie la place du bénévole dans le projet de la MJC de Pacé à travers les grands principes de fonctionnement de l'association ici énoncés...

RAPPEL DE LA VOCATION DE LA MJC DE PACE

La MJC de Pacé est une association agréée d'éducation populaire qui a vocation à *"favoriser l'autonomie des personnes par l'accès à l'éducation et à la culture, afin que chacun puisse participer à la construction d'une société plus solidaire. L'adhésion s'inscrit dans une relation conviviale, respectant le pluralisme des idées et les principes de laïcité"*. Dans ce cadre, la MJC veut *"offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir citoyen actif et responsable dans une communauté vivante"*.

DEFINITION DU "BENEVOLE"

"Un bénévole est une personne qui donne de son temps, et partage ses compétences, ses expériences, ses savoirs de façon gratuite et volontaire. Il s'engage de son plein gré d'une manière désintéressée dans une action organisée au service du projet associatif de la MJC de Pacé."

Etre bénévole c'est :

- *Intégrer une équipe pour participer à une action commune,*
- *Echanger des idées, des expériences,*
- *S'impliquer et s'engager personnellement."*

L'ENGAGEMENT DE LA MJC A L'EGARD DU BENEVOLE

La MJC s'engage à ...

- vous accueillir et vous considérer comme un acteur à part entière du projet associatif,
- vous confier des activités au regard de vos compétences, vos motivations et vos disponibilités correspondant aux besoins de la MJC,
- définir vos missions, vos responsabilités et activités,
- accompagner votre intégration et formation en fonction des possibilités et des priorités de la MJC...,
- vous aider à vous insérer et à vous épanouir au sein de l'équipe,
- vous accompagner tout au long de "votre projet" pour l'association,
- vous assurer (responsabilité civile) dans le cadre de votre activité MJC,
- être à l'écoute de vos propositions.

L'ENGAGEMENT DU BENEVOLE A L'EGARD DE LA MJC

Le bénévole s'engage à ...

- accepter les valeurs et principes de fonctionnement de l'association précisés dans le paragraphe "rappel de la vocation de la MJC" ,
- respecter la personnalité et les opinions d'autrui, et à collaborer dans un esprit d'enrichissement mutuel avec les autres bénévoles, salariés et stagiaires, dans le respect des compétences de chacun,
- respecter les règles morales et légales en vigueur à la MJC de Pacé (droit à l'image, charte graphique, droit de propriété, etc...),
- ne pas parler au nom de l'association sans avoir été mandaté par les instances élues,
- ne pas utiliser des fichiers adhérents MJC de Pacé à des fins personnelles.

De plus, pour les bénévoles s'engageant dans l'encadrement d'une activité régulière :

Le bénévole s'engage à...

- assurer de façon sérieuse et efficace sa mission d'encadrement d'une activité régulière, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement,
- assurer le suivi administratif lié à l'activité qu'il encadre,
- élaborer avec le directeur de la MJC le budget prévisionnel de son activité,
- respecter les règles comptables et budgétaires mises en place par la MJC selon la législation en vigueur,
- faire part sans délai au Directeur ou aux membres élus des difficultés liées au fonctionnement de son activité,
- ne pas solliciter auprès des adhérents des gratifications de quelques natures qu'elles soient,
- consulter la direction de la MJC de Pacé avant toute diffusion extérieure de documents de l'association (affiches, flyers, courriers, etc...).

EN CONCLUSION

Les Administrateurs de la MJC de Pacé espèrent que cette charte permettra de préciser le rôle et la place que chaque bénévole est en droit de prendre à la MJC de Pacé. Ils espèrent également qu'elle participera à clarifier les relations entre tous les acteurs de l'organisation pour servir au mieux le projet associatif et ses valeurs que nous partageons tous.

Pour mettre en pratique notre engagement moral à respecter la MJC de Pacé et ce qu'elle représente, et donc à respecter les contenus de cette charte qui résume l'ensemble des principes régulant la vie de la MJC au quotidien, nous invitons les bénévoles exerçant des responsabilités d'encadrement de groupes d'adhérents, à signer cette charte ci-dessous...

Je soussigné, (Nom).....(Prénom)....., m'engage, dans mon rôle d'animateur (trice) bénévole de l'atelier....., à respecter la présente charte.

Fait à Pacé le :

Pour la MJC de Pacé

Le Président

le Directeur

le bénévole